

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE ET LOCATION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

	Formule ESSENTIELLE	Formule SÉCURITÉ	Formule MEUBLÉ
NOS MISSIONS PRINCIPALES	MISE EN LOCATION ET/OU RELOCATION : Estimation de la valeur locative, commercialisation du bien, suivi des procédures de sélection et de mise en place du locataire Cf.PAGE 3	1 mois de loyer HC avec plancher à 400 €	1 mois de loyer HC avec plancher à 400 € Majoration état des lieux + 3€ TTC/m ²
	GESTION COURANTE : Pourcentages calculés sur le montant des encaissements (par lot/par mois)	7 % TTC T1-T1 Bis : 7.5% TTC	7 % TTC T1-T1 Bis : 7.5% TTC + 2,5 % TTC <i>Avantages exclusifs 2024 en page 4</i>
NOS PRESTATIONS DÉTAILLÉES	GESTION ADMINISTRATIVE, COMPTABLE & TECHNIQUE Cf.PAGE 2	✓	✓
	GARANTIES LOCATIVES :		
	Paiement des loyers dus par le locataire défaillant Cf.PAGE 4 & 5		✓
	Détériorations immobilières Cf.PAGE 4 & 5		✓
	Défense recours - protection juridique Cf.PAGE 4 & 5		✓
	Pertes pécuniaires suite à inoccupation Cf.PAGE 4		✓
OPTION SERENITE : Vacance locative Cf.PAGE 5		+1,6%	

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ET HONORAIRES EXCEPTIONNELS	Commande de diagnostics (hors coût du/des diagnostics)	20 € TTC par demande
	Commande d'installation de détecteur de fumée (hors coût du détecteur et de la pose)	20 € TTC par demande
	Frais de gestion d'un dossier contentieux	vacation horaire : 96 € TTC
	Frais de gestion d'un dossier sinistre immobilier (hors cadre parfait achèvement)	vacation horaire : 96 € TTC
	Frais de gestion de travaux importants (montants supérieurs à 1 000 € TTC)	vacation horaire : 96 € TTC
	Réception de logement neuf avec le promoteur	OFFERT
	Frais de gestion des réserves sur logement neuf et Garantie Parfait Achèvement	vacation au 1/4h : 24 € TTC - plafonné à 270 € TTC
	Assistance comptable pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers* *gratuité la première année pour les logements neufs	Barème forfaitaire TTC : { 1 lot : 90 € 2 à 5 lots : 130 € 6 à 10 lots : 150 € >10 lots : 180 €

Les prestations complémentaires et honoraires exceptionnels sont établis selon un barème révisable annuellement, affiché au cabinet du mandataire et accessible sur simple demande